

<p>DEPARTEMENT Meurthe et Moselle</p> <p>ARRONDISSEMENT Nancy</p> <p>CANTON Malzéville</p> <p><u>Nombre de Conseillers</u></p> <p>en exercice 10 de présents 7 de votants 8</p> <p><u>Convocation établie le</u> <u>29/11/2022</u></p> <p><u>Et transmise en Préfecture</u> <u>de Meurthe-et-Moselle</u> 12/12/2022</p>	<p>Commune de DOMMARTIN SOUS AMANCE PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 8 décembre 2022</p> <p>L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de DOMMARTIN SOUS AMANCE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Dominique MATHEY, Maire.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Dominique MATHEY ; Paulette CLEMENT ; Guy FURDIN ; Gilles JONCHERAY, David RICHARD ; Valérie LHUILLIER ; Fabrice WIEGERT</p> <p><u>Étaient absents et excusés</u> : Philippe PIERRAT ; Arnaud MELINE ; Olivier KUBLER</p> <p><u>Pouvoir</u> : Philippe PIERRAT à Paulette CLEMENT</p> <p>Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale, à l'élection d'une secrétaire prise au sein du conseil. Paulette CLEMENT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.</p>
---	--

ORDRE DU JOUR :

- Renouvellement de la convention de prestations intégrées SPL-XDEMAT
- Délibération gardiennage de la forêt avec l'ONF
- Etude des devis pour la réfection de la façade de l'ancienne école
- Désignation d'un délégué suppléant supplémentaire au SIS primaire et au Syndicat Omnisport
- Etude de la proposition du CD54 sur la parcelle AA 138 le Piroué impasse Pierre Loti
- Demande aide sociale CCAS

- Informations diverses

1 Renouvellement de la convention de prestations intégrées SPL-XDEMAT

Par délibération du 28 novembre 2017, notre conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-XDEMAT créée en février 2012 afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme XMARCHES, XACTES, XPARAPH, XFLUCO, XCONVOC, XELEC, XSMS....

La convention arrivant à expiration, il convient pour continuer à bénéficier des outils de dématérialisation proposés par la société, de la renouveler en signant une nouvelle convention.

Les tarifs de base de SPL-XDEMAT n'ont pas changé depuis sa création et de nouveaux outils sont chaque année, développés pour répondre aux besoins de ses collectivités actionnaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte la signature de la convention pour une durée de 5 ans

2 Délibération gardiennage de la forêt avec l'ONF

Le maire indique que le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'arrêté transitoire de crise de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions des articles L124-1.1, L212-1 à L212-3, D212-1, D212-2, R212-3, R212-4, D212-5.2, D214-15 et D214-16 , du Code Forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- La présentation des motivations de la proposition de prorogation,
- L'analyse du contexte forestier,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur cinq ans.

Vu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Emet un avis favorable au projet d'arrêté transitoire de crise de l'aménagement proposé.

3 Etude des devis pour la réfection de la façade de l'ancienne école

Le maire propose deux devis pour la réfection de la façade de l'ancienne école.

Le conseil municipal décide de mettre à l'étude, en partenariat avec l'ALEC (Agence Locale Energie Climat), l'isolation complète du bâtiment. Les deux devis actuels correspondent simplement à la rénovation de l'enduit de façade. De nouveaux devis seront établis en tenant compte de l'isolation et le conseil municipal étudiera la possibilité de déposer une demande de subvention d'Etat au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) en janvier prochain. Date limite de dépôt de dossier le 3 février 2023.

Parallèlement la commune demandera le prêt d'une caméra thermique à l'ALEC pour que les habitants volontaires puissent détecter les fuites énergétiques de leur maison.

4 Désignation d'un délégué suppléant supplémentaire au SIS primaire et au Syndicat Omnisport

Le maire souhaite que la commune soit représentée assidûment aux différents conseils intercommunaux.

La désignation d'un délégué suppléant supplémentaire pour chaque syndicat est nécessaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Désigne Dominique MATHEY en suppléant supplémentaire au SIS Grand Couronné.
- Désigne Guy FURDIN en délégué suppléant supplémentaire pour représenter la commune au Syndicat Omnisport du Grand Couronné.

5 parcelle AA138 impasse Pierre Loti au Piroué

La Direction Départementale des Finances Publiques de Meurthe-et-Moselle a émis un avis du service des domaines sur la valeur vénale de la parcelle AA 138 : soit la mise en vente en l'état pour 4 400 € ou 150 000 € si la butte était dégagée.

Deux parcelles sont concernées : la plus petite contiguë au rond-point sera rétrocédée à la commune et la seconde de 1842 m2 pourrait faire l'objet d'un droit de préemption de la commune.

La commune pourrait laisser le secteur naturel en l'état.

Les riverains seront consultés

6 Demande aide sociale CCAS

Une habitante de la commune est en difficulté financière et son budget chauffage est très restreint. Après consultation du Comité Consultatif relatif à l'aide sociale, le conseil municipal délibère :

- Accepte de lui verser une aide à hauteur du chèque énergie prévu par l'Etat de 100 €.

7 Journal communal

On repart sur le même format que celui de l'an passé. Guy FURDIN propose d'ajouter un article sur les subventions aux particuliers pour les rénovations énergétiques. Articles à déposer auprès d'Oliver KUBLER avant fin décembre, une relecture est prévue le 3 ou 4 janvier.

Informations diverses :

Porte de la cuisine donnant sur la cour : rénovation ou achat d'une nouvelle porte ? Devis reçu par Gilles JONCHERAY d'environ 500 €. Le conseil municipal statuera lors du vote du budget primitif 2023.

Groupe d'étude pour la réalisation d'un barreau de liaison cycliste entre la voie verte intercommunale et la zone de la porte verte : Les maires de Dommartin, Laître et Amance ont interpellé le Président de la com.com alors qu'un seul scénario semble se dessiner. Hors l'étude propose 4 hypothèses et une ou deux autres le sont également par les communes en question. Ils demandent de la transparence sur le sujet. Une réunion aura lieu le mardi 20 décembre avec la com.com et les communes concernées par le projet.

Mise en place des barrières au carrefour rue Pasteur/voie verte : faite la semaine dernière par l'équipe d'insertion de la com.com. Le scellement dans le sol de l'une d'entre elles a déjà été abimé par un tracteur alors qu'un arrêté d'interdiction de 2011 relatif à l'interdiction de circuler pour les engins à moteur reste en vigueur. Le maire a porté plainte auprès de la Gendarmerie Nationale.

Sécurité routière : Fabrice WIEGERT propose un marquage au sol au centre du village (rues Pasteur et Verne).

Feux de végétaux : le maire rappelle qu'il est interdit, en zone urbanisée, de brûler les végétaux (arrêté préfectoral du 3 juillet 2020). Il n'est pas possible d'aller à l'encontre de cette décision et ce quelle que soit la saison.

Défiibrillateur : il faut poser celui du Piroué (au centre équestre). Il sera accessible à tous. Un fléchage sera mis en place. Une formation à son utilisation sera mise en place pour une dizaine de personnes.

Participation citoyenne : 2 personnes sont sorties du dispositif prévu initialement et 3 nouvelles personnes sont inscrites. Une courte formation est demandée auprès de la Gendarmerie Nationale.

Vœux du maire : Vendredi 27 janvier à 18h30.

Pose de claustras point d'apport volontaire du Piroué : Demander au service d'enlèvement la meilleure disposition possible pour que les camions puissent toujours y accéder.

Feux d'artifice et transport de matériaux combustibles : interdits par arrêté préfectoral du 2 décembre 2022.

Ramassage des O.M : Le ramassage des OM se fera différemment au 1^{er} janvier 2023 :

- Au Piroué le mardi des semaines impaires.
- Au village le lundi des semaines paires.

Cf : calendriers 2023 en cours de distribution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée
SIGNATURES

Le Maire, Dominique MATHEY	Paulette CLEMENT	Guy FURDIN	Gilles JONCHERAY
Olivier KUBLER	Arnaud MELINE	Philippe PIERRAT	
Valérie LHUILLIER	David RICHARD	Fabrice WIEGERT	